



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20251211-2025-114-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

DECISION N° 2025-114

Attribution du marché de diagnostic pour la restauration de l'Eglise Saint-Thomas de Cantorbéry

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** le 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur au seuil de procédure formalisée ;
- **VU** l'offre financière du groupement dont VIRGINIE LECA ARCHITECTE est mandataire ;

DECIDE :

ARTICLE 1: la conclusion du marché dont l'objet est rappelé en objet, tel que défini ci-dessous, selon le montant suivant :

VIRGINIE LECA ARCHITECTE – 21, rue Edouard FORTIER à MONT-SAINT-AIGNAN (76130)

Montant HT : 39 167,00 €

TVA : 7 833,40 €

Montant TTC : 47 000,40 €

ARTICLE 2: Les dépenses sont imputées sur l'exercice 2025, chapitre 20, article 2031, fonction 312.

ARTICLE 3: Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le

11 DEC. 2025

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale



888 336 111